

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



12019374

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

11 JAN. 2012

Greffe
Le Greffier

Anneliese Servais

N° d'entreprise : 465.814.685

Dénomination

(en entier) : ELECTROLEVAGE

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : Réfawtay 50 à 4860 Cornesse

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire réunie devant le notaire Catherine LAGUESSE, à VERVIERS (Ensival), le vingt-huit décembre deux mille onze, il résulte que l'assemblée a décidé, à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'opérer la conversion des deux mille cinq cents (2.500) titres au porteur de la société en titres nominatifs.

L'assemblée générale décide d'établir un registre des titres nominatifs reprenant la répartition actuelle des parts savoir :

- Monsieur Jean-Louis DEDRIJ	2.025 actions
- Monsieur Vincent DEDRIJ	375 actions
- Madame Bénédicte LAHAYE	100 actions

	2.500 actions

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de modifier l'article onze (11) des statuts relatif à la nature des titres comme suit :

ARTICLE ONZE: Nature des titres

« Les titres sont nominatifs.

Ils sont inscrits dans un registre tenu au siège social dont tout associé ou tout tiers intéressé pourra prendre connaissance. Y seront relatés, conformément à la loi, les transferts ou transmissions de titres. »

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de modifier l'article vingt-neuf des statuts pour le mettre en conformité avec la nature des titres comme suit :

"Article 29 : Admission à l'assemblée :

Pour être admis à l'assemblée générale, le conseil d'administration peut exiger que chaque actionnaire effectue le dépôt de ses titres nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation, cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

Les obligataires peuvent assister à l'assemblée mais avec voix consultatives seulement, s'ils ont effectué les formalités prescrites au présent article."

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(signé) Catherine LAGUESSE, notaire.

Déposé en même temps : expédition du procès-verbal d'assemblée de 28/12/2011 et coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature